

## BORDEAUX METROPOLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015  
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

#### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Tram-train du Médoc - Avenant - Convention pour la mise en place de mesures  
suite à la fermeture de la desserte de la gare de Ravezies en lien avec le  
démarrage du chantier du Tram-train - Autorisation - Signature**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Cub devenue Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a décidé, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> phase du tramway, de la réalisation d'une ligne de tramway en voie unique en parallèle de la voie unique ferroviaire existante Bordeaux/Pointe de Grave.

Ce projet, appelé Tram-train du Médoc (TTM) a fait l'objet d'un protocole d'intention signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France, devenu SNCF Réseau, le 11 janvier 2010.

Entre la station Cracovie, récemment mise en service, et la bifurcation Beyerman, le tracé empruntera l'emprise actuelle des voies ferrées pour partie hors service des anciens docks de Bordeaux, et pour une autre partie utilisées aujourd'hui pour la desserte ferroviaire Ravezies/Pointe de Grave.

Afin de permettre la réalisation du projet et le démarrage des travaux de l'opération, la desserte de Trains express régionaux (TER) entre Bruges et Ravezies est définitivement supprimée depuis le 27 août 2012. Cette suppression a des conséquences directes sur les conditions d'exploitation du service public ferroviaire régional de transport de voyageurs.

La Région Aquitaine et Bordeaux Métropole se devaient de prendre des dispositions permettant d'assurer la continuité du service public de transport et d'offrir un service répondant au mieux aux besoins des usagers pendant la durée de ces travaux.

Par une convention, signée le 22 avril 2013, entre la Région Aquitaine et la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole, ont été précisés les engagements réciproques des parties et fixées les modalités techniques et financières relatives aux moyens mobilisés et mises en oeuvre par les parties, pour la fermeture de la desserte de la gare de Ravezies, en lien avec le démarrage du chantier du Tram-train du Médoc, dont la mise en service était initialement prévue en décembre 2014.

Comme prévu depuis le lancement de l'opération, la mise en service du Tram-train du Médoc nécessite l'adaptation des passages à niveaux de la ligne pour permettre l'implantation de l'infrastructure et l'intégration dans le système ferroviaire.

En première approche, SNCF Réseau a proposé une échéance de réalisation des études et des travaux non compatible avec la date de mise en service initiale du TTM. Le planning définitif n'a toujours pas été communiqué à Bordeaux Métropole, toutefois une date de mise en service au plus tard en juillet 2017 pourrait être obtenue.

Il convient, par conséquent, de prolonger par un avenant, les termes de la convention entre le Conseil régional d'Aquitaine et la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole, pour la mise en place de mesures suite à la fermeture de la desserte de la gare de Ravezies en lien avec le démarrage du chantier du Tram-train du Médoc, signée le 22 avril 2013.

Un projet d'avenant avait été proposé à la commission transport du 12 janvier 2015 en vue d'une présentation au Conseil du 23 janvier 2015. Mais, les commissaires ont souhaité que la négociation se poursuive avec le Conseil régional pour que la rédaction de l'avenant soit reprise en des termes plus favorables à la Métropole. Les services métropolitains se sont alors à nouveau rapprochés des services régionaux pour approfondir l'analyse. Or, il ressort de ce travail complémentaire que les montants pouvant être pris en charge par la Métropole ont été calculés sur des bases crédibles : évolutions de fréquentations réellement constatées, sondage auprès des utilisateurs, surcoûts d'exploitation reposant sur des augmentations effectives de temps de parcours et payés à la SNCF par le Conseil régional... Dans ces conditions, les intérêts des 2 parties paraissent, équitablement pris en considération dans le projet d'avenant présenté le 12 janvier 2015. Il est donc soumis au Conseil de Bordeaux Métropole, selon des termes inchangés.

Le surcoût d'exploitation liée à la prolongation des navettes ferroviaires TER est de 152 703 €/an.

Les pertes de recettes TER sont estimées à 112 652 €/an en 2014. Pour les années 2015 à 2017, un taux d'augmentation tarifaire prévisionnel sera à appliquer.

Les mesures tarifaires en faveur des voyageurs TER est de 7 000 €/an.

Le montant effectif des dépenses a été de 188 435 € sur l'année 2012 et de 271 980 € sur l'année 2013.

Ces différents montants ont vocation à indemniser la SNCF pour l'augmentation des coûts d'exploitation et la création de pertes de recettes générées par le projet TTM. Ils permettent également de compenser la gêne de l'usager qui doit adapter son itinéraire en utilisant le réseau Tbc.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération n°2012/2153 du Conseil régional d'Aquitaine portant fermeture de la desserte TER de la gare de Ravezies au lancement du chantier du Tram-train du Médoc,

**VU** la délibération n°2013/0021 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole, en date du 18 janvier 2013 autorisant la signature de la convention pour la mise en place de mesures à la fermeture de la desserte de la gare de Ravezies en lien avec le démarrage du chantier du Tram-train,

**VU** la convention pour la mise en place de mesures à la fermeture de la desserte de la gare de Ravezies suite au démarrage du chantier du Tram-train du Médoc, signée le 22 avril 2013, entre la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole et le Conseil régional d'Aquitaine,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la nécessaire adaptation des passages à niveaux de ligne pour permettre l'implantation de l'infrastructure et l'intégration dans le système ferroviaire implique de passer un avenant à la précédente convention signé avec le Conseil régional,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le projet d'avenant, à intervenir avec la Région Aquitaine, joint à la présente délibération ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**Article 3** : la dépense sera imputée sur le chapitre 67, compte 6743, pour le remboursement à la Région Aquitaine des coûts liés à l'opération pour 840 128 €HT sur le budget annexe transports – exercices 2015, 2016 et 2017.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT